paroisse de Feneu, l'accompagna dans cette visite, le 17 juin 1668. Cinq jours après, l'évêque fit imprimer une Lettre pastorale, dont on trouve le teneur dans la Dissertation apologétique de Grandet.

Entre autres choses, il est dit dans cette lettre, datée d'Angers, 25 juin 1668, "que Sa Grandeur a visité la sainte Hostie et qu'Elle a reconnu que l'apparition n'avait pu être causée par aucun artifice, ni par quelque réflexion de la lu-

mière, ni par les voies ordinaires de la nature. "

La lettre pastorale, en outre, s'adresse aux protestants de Saumur: "Nous les conjurons de considérer que ce miracle si glorieux étant arrivé dans le temps que leur synode s'assemblait à Saumur et dans un lieu qui n'en est éloigné que de deux lieues, il semble que Dieu les appelle à haute voix à la créance commune et indubitable de l'Église touchant la réalité du Saint Sacrement." Ensuite, le prélat ordonne que l'hostie sera gardée dans l'église des Ulmes "en une fenêtre." Une niche rectangulaire d'environ trente-trois contimètres de large sur un peu plus de hauteur, qui se voit encore dans le mur septentrional du chœur, fut donc pratiquée à cet effet. Enfin la lettre pastorale prescrit que "tous les ans, le samedi dans l'octave du Saint Sacrement, l'anniversaire de cette apparition sera solennellement célébré dans la dite église."

L'hostie disparut à la suite de la tourmente révolutionnaire. Mais l'église des Ulmes garde encore le souvenir du miracle de 1668. Dans le mur du chœur, à 1 mètre 66 centimètres d'élévation, se voit la niche dont nous avons parlé plus haut; deux petites portes l'une devant l'autre closent cette niche; la plus en retrait est à minces barreaux de fer, celle de l'extérieur est en bois. Sur la petite porte de bois est peint un ostensoir rayonnant au centre duquel paraît l'image du Rédempteur. Au-dessous de la niche est encore l'inscription sur marbre noir relatant un extrait du mandement de Henri Arnauld: " Afin d'honorer la mémoire d'un si grand miracle et de la conserver à la postérité, nous ordonnons que la même hostie où l'apparition s'est faite, sera précieusement conservée dans l'église des Ulmes en une fenêtre bien sûre et dûment ornée qui sera faite à cet effet près du grand autel, du côté de l'Évangile. Mandement de Mgr Henri Arnauld, donné le 25 juin 1668."



